|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Logo, company name  Description automatically generated** | **Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-22)**  **Kigali, Rwanda, 6-16 juin 2022** | | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  | |  | |
| SÉANCE PLÉNIÈRE | | **Document** **8-F** | |
|  | | **9 mai 2022** | |
|  | | **Original: anglais** | |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications | | | |
| PROJET DE PLAN D'ACTION DE L'UIT-D POUR LA PÉRIODE 2022-2025 | | | |
|  | | | |
| **Domaine prioritaire:**  – Priorités thématiques, Plan d'action, initiatives régionales et Questions confiées aux commissions d'études (CE)  **Résumé:**  On trouvera dans le présent document le projet de Plan d'action de l'UIT-D pour la période 2022‑2025.  Ce document a été élaboré par le GCDT dans le cadre de son Groupe de travail sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques (GT-GCDT-RDTP), en vue de faciliter les travaux de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22).  À la suite de l'approbation d'une version préliminaire par le GCDT à sa deuxième réunion de 2021, et comme convenu lors de cette réunion, une version actualisée comprenant les résultats de la réunion du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) a été établie et est soumise aux membres à toutes fins utiles, lorsqu'ils élaboreront leurs propositions à l'intention de la CMDT-22. Il convient de noter que ce document a été téléchargé en tant que document de base dans l'Interface pour les propositions aux conférences (CPI).  **Résultats attendus:**  La CMDT-22 est invitée à prendre note du présent document. Les membres sont invités à élaborer leurs propositions en vue de la CMDT-22 sur la base du présent document, en utilisant l'[Interface pour les propositions aux conférences (CPI).](https://www.itu.int/net4/proposals/CPI/WTDC21)  **Références:**  TDAG-21/2/DT/6 | | | |

Plan d'action de la CMDT – Document de base

Table des matières

**Page**

[1 Glossaire de termes 3](#_Toc100585607)

[2 Introduction 7](#_Toc100585608)

[3 Structure du Plan d'action de la CMDT 10](#_Toc100585609)

[3.1 Priorités thématiques 10](#_Toc100585610)

[3.2 Produits et services 12](#_Toc100585611)

[3.3 Catalyseurs 14](#_Toc100585612)

[3.4 Liens 17](#_Toc100585613)

[4 Mise en œuvre des priorités thématiques 18](#_Toc100585614)

[4.1 Mise en œuvre de la priorité thématique "Infrastructure et services" 18](#_Toc100585615)

[4.2 Mise en œuvre de la priorité thématique "Applications" 19](#_Toc100585616)

[4.3 Mise en œuvre de la priorité thématique "Environnement propice" 19](#_Toc100585617)

[[4.4 Mise en œuvre de la priorité thématique "Cybersécurité"] 20](#_Toc100585618)

[4.5 Résultats et produits associés aux catalyseurs 21](#_Toc100585619)

## 1 Glossaire de termes

#### Catalyseur

Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les catalyseurs sont définis comme les méthodes de travail qui permettent à l'Union d'atteindre ses buts et de concrétiser ses priorités de manière plus efficace et efficiente[[1]](#footnote-1). Les catalyseurs reflètent les valeurs de l'Union que sont l'*efficacité*, la *transparence* et la *responsabilité,* l'*ouverture,* l'*universalité* et la *neutralité*, ainsi que sa dimension humaine, orientée services et axée sur les résultats, s'appuient sur ses principaux atouts et pallient ses insuffisances, de manière qu'elle puisse aider ses membres[[2]](#footnote-2).

#### But

Résultat final précis souhaité ou attendu comme conséquence, du moins en partie, d'une intervention ou d'une activité[[3]](#footnote-3). Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les buts stratégiques sont définis comme étant les buts de haut niveau de l'Union qui lui permettent d'accomplir sa mission[[4]](#footnote-4).

#### Impact[[5]](#footnote-5)

L'impact suppose des changements dans la vie des individus. Ces changements peuvent concerner les connaissances, les compétences, le comportement, la santé ou les conditions de vie des enfants, des adultes, des familles ou des communautés. Il s'agit des effets positifs ou négatifs à long terme produits directement ou indirectement, intentionnellement ou non, sur des groupes de population identifiables, par une activité de développement. Ces effets peuvent être d'ordre économique, socioculturel, institutionnel, environnemental, technologique ou autre.

#### Apports[[6]](#footnote-6)

Ressources financières, humaines, matérielles, technologiques ou d'informations utilisées pour des interventions de développement.

#### Réalisations

Les réalisations désignent les changements concernant les capacités institutionnelles et comportementales pour les conditions de développement qui se produisent entre le moment où les produits sont obtenus et le moment où les buts sont atteints. Les résultats obtenus à ce niveau sont imputables, principalement, aux pouvoirs publics, même si ce point pourra parfois varier en

fonction du contexte national[[7]](#footnote-7). Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les réalisations sont définies comme étant les principaux résultats que l'Union souhaite obtenir au titre de ses priorités thématiques[[8]](#footnote-8).

#### Produits[[9]](#footnote-9)

Les produits sont les changements qui interviennent dans les compétences, les aptitudes ou les capacités des individus ou des institutions, ou qui correspondent à la disponibilité de nouveaux produits et services résultant d'activités dans le cadre d'une intervention de développement *du ressort de l'organisation*. Ils sont obtenus avec les ressources disponibles et dans les délais fixés.

Dans le Plan d'action de la CMDT, il est indiqué que les produits désignent les "produits et services" spécialisés offerts par l'UIT-D dans le cadre de son mandat, tel que défini à l'article 21 de la Constitution de l'UIT, qui comprend, entre autres, le renforcement des capacités et la diffusion des compétences spécialisées et des connaissances de l'UIT.

#### Partenariats[[10]](#footnote-10)

Le BDT continuera de nouer des partenariats avec un grand nombre de parties prenantes, notamment avec d'autres institutions des Nations Unies, et s'efforcera de mobiliser des ressources auprès d'organismes de financement, d'institutions internationales de financement, des États Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D et des autres partenaires concernés. Dans la mise en œuvre des projets, il conviendra de tenir compte des compétences spécialisées disponibles aux niveaux local et régional.

Les informations sur les activités de partenariat, y compris les résumés des projets du BDT ainsi que des ressources générées et des ressources dépensées, continueront d'être mises à jour sur le site web du BDT. En outre, le BDT renforcera la communication auprès des membres et partenaires potentiels issus des milieux universitaires en proposant des activités, par exemple des publications scientifiques ou universitaires, en partenariat avec les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes concernées.

#### Offres de produits et de services[[11]](#footnote-11)

Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les offres de produits et de services sont définies comme étant la gamme de produits et de services de l'UIT qui sont déployés pour appuyer les travaux menés par l'Union au titre de ses priorités thématiques.

#### Initiatives régionales et autres projets[[12]](#footnote-12)

Les initiatives/priorités régionales [à déterminer] ont pour objet de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/TIC, par le biais de partenariats et de la mobilisation de ressources, afin de mettre en œuvre des projets. Dans le cadre de chaque initiative régionale, des projets sont élaborés et mis en œuvre afin de répondre aux besoins de la région. Les produits et services qui seront élaborés dans le cadre des initiatives régionales, afin d'atteindre les objectifs et les réalisations correspondants décrits dans la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT, seront identifiés dans les descriptifs de projet pertinents.

Conformément à la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies ou d'autres arrangements de financement, afin de faciliter et d'améliorer le développement des télécommunications/TIC, l'UIT‑D propose, organise et coordonne une assistance en matière de coopération technique dans le cadre d'initiatives et de projets régionaux.

#### Résultats[[13]](#footnote-13)

Les résultats sont des changements d'état ou de condition découlant d'un rapport de cause à effet. Il existe trois types de tels changements: les produits, les réalisations et les incidences, qui peuvent être amorcés par une intervention de développement. Les changements peuvent être prévus ou imprévus, positifs et/ou négatifs.

#### Gestion axée sur les résultats (GAR)[[14]](#footnote-14)

La GAR est une stratégie de gestion permettant à tous les acteurs qui contribuent directement ou indirectement à l'obtention d'un ensemble de résultats de s'assurer que leurs processus, produits et services concourent à l'obtention des résultats souhaités (produits, réalisations et buts ou impact de niveau plus élevé) et de mettre à profit les informations et données factuelles sur les résultats concrets pour éclairer la prise de décisions concernant la conception, le financement et l'exécution des programmes et des activités, ainsi que pour l'obligation redditionnelle et l'établissement des rapports.

*Alignement sur la nouvelle stratégie de l'UIT[[15]](#footnote-15)*: Le modèle retenu dans le présent Plan d'action vise à harmoniser la structure générale de GAR avec le cadre prévu dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. Ce modèle de GAR consiste à appliquer une approche davantage axée sur les clients aux priorités thématiques définies par les Membres, de manière à permettre au BDT de cibler plus efficacement les produits, l'appui et les résultats selon ces axes stratégiques, afin d'atteindre les objectifs à long terme du Programme Connect 2030.

Ce modèle de GAR défini pour les nouvelles priorités thématiques servira de cadre pour la planification et l'évaluation futures et permettra d'adopter une structure commune pour le Plan stratégique et le Plan opérationnel. Il s'agira notamment d'intégrer davantage les statistiques et indicateurs de l'UIT et de l'ONU, afin de renforcer l'approche basée sur des données factuelles qui est utilisée pour l'analyse des besoins des pays et la planification. Le BDT pourra ainsi gagner en souplesse pour adapter son offre dans le domaine de l'appui technique et des services en fonction de l'évolution des tendances et des besoins des Membres.

Les efforts déployés par le BDT pour aligner le cadre de GAR sur la nouvelle stratégie de l'UIT lui permettront également d'affiner l'agencement et l'intégration de ses produits et services, en établissant l'ordre le plus logique pour l'appui technique et les conditions de réussite en fonction des chemins associés à la théorie du changement définie pour les nouvelles priorités thématiques, afin de s'appuyer davantage sur des données factuelles pour proposer des services correspondant aux besoins.

Afin d'assurer une approche cohérente et centrée sur les programmes dans le cadre de l'exécution du mandat à tous les niveaux et par l'intermédiaire de la présence régionale de l'UIT, le cadre du BDT est conçu de manière à garantir une synchronisation totale, au niveau régional, de la gestion axée sur les résultats, des priorités thématiques, de la planification opérationnelle, de l'offre d'appui technique ordonnée et des évaluations de la performance du portefeuille. Cela permettra également aux régions de faire correspondre de manière stratégique l'appui technique du BDT en fonction de chaque initiative/priorité régionale (à confirmer) et des tendances locales spécifiques, tout en assurant un alignement avec la vision et la mission globales définies dans le Plan stratégique de l'UIT.

#### Résolution[[16]](#footnote-16)

Texte de la CMDT dans lequel figurent des dispositions relatives à l'organisation, aux méthodes de travail et aux programmes de l'UIT-D ainsi qu'aux Questions/thèmes à étudier.

#### Questions confiées aux commissions d'études

Description d'un domaine de travail à étudier, qui débouche normalement sur l'élaboration de Recommandations, nouvelles ou révisées, de lignes directrices, de manuels ou de rapports[[17]](#footnote-17).

Les commissions d'études de l'UIT-D sont chargées d'élaborer des rapports, des lignes directrices et des recommandations sur la base des contributions que les membres soumettent pour examen à leurs membres. Les données sont recueillies grâce à des enquêtes, des contributions et des études de cas, et mises à la disposition des membres, qui peuvent les consulter facilement en utilisant les outils de gestion de contenus et de publication sur le web. Les commissions d'études examinent des Questions relatives aux télécommunications/TIC précises qui sont axées sur les tâches et sont prioritaires pour les Membres de l'UIT‑D, afin d'aider ces derniers à atteindre leurs objectifs dans le domaine du développement.

Les produits approuvés par les commissions d'études de l'UIT-D, et les documents de référence connexes, sont utilisés pour faciliter la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de projets et d'initiatives spéciales dans les États Membres. Ces activités permettent en outre d'étoffer la base des connaissances partagées par les membres. Des réunions traditionnelles, des forums électroniques et des réunions offrant la possibilité de participer à distance permettent de faire part de sujets présentant un intérêt commun, dans une atmosphère propice à un débat ouvert, à l'échange d'informations et à la soumission de contributions d'experts sur les thèmes à l'étude. Les produits que les commissions d'études devront élaborer dans le cadre de l'étude des Questions seront définis dans le programme de travail correspondant à chaque Question[[18]](#footnote-18).

#### Priorités thématiques

Dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les priorités thématiques sont définies comme étant les domaines de travail sur lesquels l'Union concentre ses travaux et dans lesquels des résultats seront obtenus pour atteindre les buts stratégiques[[19]](#footnote-19). Les Secteurs et le Secrétariat général travailleront de concert autour de [cinq ou six] priorités thématiques, pour obtenir des résultats en vue d'atteindre les buts stratégiques de l'Union[[20]](#footnote-20). L'UIT-D contribue à la mise en œuvre [de trois ou quatre] des priorités thématiques de l'Union.

## 2 Introduction

Le Plan d'action de la CMDT est le plan opérationnel du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D), qui vise à assurer le suivi des priorités identifiées par les membres de l'UIT-D durant la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT) et à les concrétiser. Axé sur les résultats, il guide la mise en œuvre de ces priorités et suit la structure du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

Sur la base des priorités thématiques, des offres de produits et de services et des catalyseurs définis dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, le Plan d'action de la CMDT aligne les travaux de l'UIT-D sur les Résolutions et Recommandations de l'UIT relevant du mandat de l'UIT-D, les initiatives régionales du BDT et les Questions confiées aux commissions d'études et établit un lien entre eux. Le Plan d'action précise également la contribution de l'UIT-D à la mise en œuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à la réalisation des grands Objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations Unies.

Le Plan d'action de la CMDT décrit le champ d'application de chaque priorité thématique ainsi que les produits et services qui lui sont associés, et comprend des indicateurs fondamentaux de performance concernant la manière d'appuyer les membres de pour suivre les progrès accomplis pendant la période [2022-2025]. Le Plan peut être mis à jour ou modifié par le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC ou de l'évaluation des résultats qui sera effectuée chaque année[[21]](#footnote-21).

En outre, ce plan constitue la base du plan opérationnel annuel glissant de l'UIT-D et sert de cadre de mise en œuvre, étant donné qu'il décrit la manière de concrétiser les priorités et les objectifs de l'UIT-D tels qu'identifiés par les membres de l'UIT-D à la CMDT. Ces priorités reposent sur les compétences essentielles et les compétences spécialisées de l'UIT-D et sont étroitement liées aux priorités et objectifs identifiés dans les plans/initiatives de développement menés à plus grande échelle au titre des ODD des Nations Unies, dans le Plan stratégique de l'UIT et dans le Plan d'action du SMSI, avec lesquels elles sont harmonisés. En particulier, elles s'inscrivent toutes dans la perspective commune de parvenir au développement durable en tirant profit des possibilités offertes par les outils numériques et les technologies de l'information et de la communication. La Figure 2.1 ci-dessous indique les principales composantes du cadre stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027[[22]](#footnote-22).

Figure 2.1: Cadre stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027



Figure 2.2: Structure du Plan d'action et contributions à ce Plan[[23]](#footnote-23)

Membres de l'UIT-D

Contribution de l'UIT-D

Plan stratégique de l'UIT

Plan d'action de la CMDT

*L'UIT-D contribue à la mise en œuvre [de 3 ou 4] des priorités thématiques*

Infrastructure et services

Applications

Environnement propice

[Cybersécurité]

Des ODD et des grandes orientations   
du SMSI

Réalisation

Résolutions

Initiatives régionales

Commissions d'études

## 3 Structure du Plan d'action de la CMDT

Le Plan d'action de la CMDT suit un cadre de GAR reposant sur les priorités thématiques identifiées en tant que principaux domaines de travail, qui appuieront la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. La Figure 3.1 ci-dessous indique les priorités thématiques de l'UIT auxquelles l'UIT-D contribuera directement ainsi que les catalyseurs, les produits et les services sur lesquels portera sa contribution. Les définitions des priorités thématiques, des produits et des services de l'UIT intéressant l'UIT-D figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Figure 3.1: Priorités thématiques, produits et services de l'UIT auxquels l'UIT-D va contribuer



### 3.1 Priorités thématiques

Conformément au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, les Secteurs et le Secrétariat général travailleront de concert autour de [cinq ou six] priorités thématiques, pour obtenir des résultats en vue d'atteindre les buts stratégiques de l'Union. L'UIT-D contribuera directement à la mise en œuvre [de trois ou quatre] des priorités thématiques de l'Union, qui sont énumérées ci-dessous et accompagnées des explications définies dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027.

Priorité thématique "Infrastructure et services"[[24]](#footnote-24)

L'infrastructure et les services de télécommunication et des TIC constituent la base même de la transformation numérique et en font partie intégrante. Les travaux relevant de cette priorité thématique visent essentiellement à favoriser la connectivité et l'interopérabilité à l'échelle

mondiale, à améliorer la qualité de fonctionnement, la qualité et l'accessibilité économique ainsi que la durabilité de l'infrastructure et des services de télécommunication/TIC. En outre, ces travaux devraient permettre d'améliorer la compatibilité et la coexistence des différents services de radiocommunication, sans brouillages préjudiciables.

Pour ce faire, l'Union s'emploiera à promouvoir le développement de l'infrastructure et des services, notamment à travers l'élaboration de normes internationales et de nouvelles technologies pour les services de radiocommunication et l'interfonctionnement des réseaux de télécommunication et fournira une assistance aux membres sur les questions liées aux technologies et aux services de télécommunication/TIC nouveaux et émergents.

Priorité thématique "Applications"[[25]](#footnote-25)

La généralisation de l'utilisation des infrastructures et des services de télécommunication/TIC a stimulé l'adoption d'applications et l'innovation dans ce domaine, ce qui a permis d'améliorer le quotidien de tous et d'autonomiser la société dans l'optique d'une transformation numérique durable. Les applications de télécommunication/TIC ont ouvert de vastes perspectives dans des domaines tels que la santé, l'éducation, les services bancaires et la fourniture de services publics aux particuliers (cette liste n'est pas exhaustive).

L'UIT contribue à améliorer la disponibilité, l'interopérabilité, la modularité et les effets des applications de télécommunication/TIC, y compris dans les zones mal desservies, en élaborant des stratégies et des normes internationales dans le domaine du numérique et en fournissant une assistance technique pour répondre aux besoins et aux exigences de ses membres[[26]](#footnote-26).

Priorité thématique "Environnement propice"[[27]](#footnote-27)

Un environnement propice est un environnement politique et réglementaire qui est favorable au développement durable des télécommunications/TIC, qui encourage l'innovation et les investissements dans les infrastructures et les TIC et qui stimule l'adoption des télécommunications/TIC, en vue de réduire la fracture numérique et de favoriser l'édification d'une société plus inclusive et équitable.

Afin de promouvoir la mise en place d'un environnement propice, l'Union s'emploiera à aider les États Membres, sur le double plan technique et organisationnel, à créer un environnement adapté et axé sur l'innovation, en établissant de nouveaux partenariats et en ayant recours aux technologies et aux services de télécommunication/TIC existants, mais aussi nouveaux et émergents, ainsi qu'aux solutions de connectivité et à de nouveaux modèles économiques, en mettant l'accent sur l'inclusion numérique et la durabilité de l'environnement.

[Cybersécurité[[28]](#footnote-28)

Le thème de la cybersécurité est toujours à l'examen en ce qui concerne le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. Deux options sont à l'étude au niveau du Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027:

1) Tenir compte de la cybersécurité en tant que priorité thématique distincte; ou

2) Tenir compte des travaux relatifs à la cybersécurité en tant que thème intégré/transversal relevant des trois autres priorités thématiques de l'UIT: "Infrastructure et services", "Applications" et "Environnement propice").]

### 3.2 Produits et services

Pour obtenir les résultats souhaités dans le cadre des priorités thématiques, l'UIT met à la disposition de ses membres, des institutions du système des Nations Unies et des autres parties prenantes divers produits et services présentés ci-dessous. Conformément au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, chaque Secteur et le Secrétariat général donneront des informations plus détaillées sur la manière dont ces produits et services seront utilisés dans le cadre de leurs plans opérationnels[[29]](#footnote-29) respectifs. Les produits et services propres à l'UIT-D sont présentés ci-dessous.

Élaboration de cadres politiques et de supports de connaissance[[30]](#footnote-30)

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• élaboration de manuels, de rapports techniques et de documents portant sur des questions de télécommunication/TIC pour aider les membres de l'UIT dans le cadre des travaux des commissions d'études;

• fourniture d'une assistance aux États Membres pour les aider à promouvoir une connectivité accrue, à réduire la fracture numérique, à opérer une transformation numérique et à bâtir des sociétés numériques intelligentes, en élaborant et en mettant à disposition des cadres politiques et des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques;

• bonnes pratiques recueillies auprès des États Membres, du secteur privé, des instituts de recherche et des milieux universitaires et communiquées aux États Membres; et

• produits et outils de partage des connaissances qui facilitent le dialogue inclusif et améliorent la coopération, afin d'aider les pays à créer une société plus inclusive, et aide ses membres à mieux comprendre et gérer les défis et les possibilités qui découlent de la promotion de la connectivité et de la transformation numérique.

Fourniture de données et de statistiques[[31]](#footnote-31)

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

– collecte et diffusion de données essentielles et de travaux de recherche d'envergure internationale pour suivre l'évolution de la connectivité et de la transformation numérique à l'échelle mondiale et mieux la comprendre, et fourniture d'un appui aux États Membres et aux autres parties prenantes tout au long du cycle de vie des données, allant de l'élaboration de normes et de méthodes de collecte de données à la promotion de l'utilisation des données dans le processus décisionnel;

– responsabilité de l'élaboration de normes statistiques internationales applicables aux indicateurs des télécommunications/TIC, publication de normes, de définitions et de méthodes de collecte concernant plus de 200 indicateurs, qui constituent une référence essentielle pour les statisticiens et les économistes cherchant à mesurer le développement numérique; et

– contribution active à la promotion du programme relatif aux statistiques dans le cadre du système des Nations Unies, en sa qualité d'organisme responsable de plusieurs indicateurs des Objectifs de développement durable relatifs à la connectivité et aux compétences numériques (4.4.1, 5.b.1, 9.c.1, 17.6.1 et 17.8.1).

Renforcement des capacités[[32]](#footnote-32)

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• renforcement des capacités des professionnels du secteur des télécommunications/TIC et efforts en faveur du renforcement de la maîtrise des outils numériques et des compétences numériques des personnes, en vue de parvenir à une société dans laquelle toutes les personnes s'appuient sur leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine des technologies numériques pour améliorer leurs conditions de vie; et

• promotion, en particulier dans le cadre de partenariats, du développement, de l'expansion et de l'utilisation des réseaux, des services et des applications de télécommunication/TIC, en particulier dans les pays en développement, compte tenu des activités des autres organismes compétents, en renforçant encore les capacités.

Fourniture d'une assistance technique[[33]](#footnote-33)

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• fourniture d'une assistance technique aux États Membres, en particulier aux pays en développement, y compris les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition, ainsi qu'aux organisations régionales de télécommunication, dans le domaine des télécommunications;

• projets et solutions sur mesure adaptés aux besoins des multiples parties prenantes, sur la base des compétences techniques reconnues depuis longtemps dans le domaine des télécommunications/TIC et sur une vaste expérience dans la conception, la gestion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets, l'accent étant mis sur la gestion axée sur les résultats, possibilités de partenariats public-privé et un cadre sûr pour répondre aux besoins en matière de développement grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC; et

• fourniture d'une assistance pour la mise en œuvre des décisions des conférences mondiales et régionales et d'un appui dans le cadre des activités de coordination du spectre menées entre les membres de l'UIT, et des outils logiciels pour aider les administrations des pays en développement à prendre leurs responsabilités plus efficacement en matière de gestion du spectre.

Plates-formes de dialogue[[34]](#footnote-34)

Les produits et services de l'UIT-D sont les suivants:

• rassemblement d'un large éventail de parties prenantes dans un cadre fédérateur dans le domaine des télécommunications/TIC, en vue d'échanger des données d'expérience et des connaissances, de collaborer et d'identifier les moyens permettant à tout un chacun, partout dans le monde, de tirer parti de la connectivité et de l'utiliser dans des conditions financièrement abordables, sûres, sécurisées et de confiance; et

• promotion de la coopération internationale et des partenariats pour favoriser l'essor des télécommunications/TIC, notamment avec les organisations de télécommunication régionales et les institutions de financement du développement mondiales et régionales.

### 3.3 Catalyseurs

L'UIT-D mettra en œuvre le Plan d'action par le biais des catalyseurs définis dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027. À toutes fins utiles, les définitions de ces catalyseurs sont fournies dans le présent paragraphe. Les catalyseurs sont des méthodes de travail de l'UIT qui permettent à l'Union d'atteindre ses objectifs et de mettre en œuvre ses priorités de manière plus efficiente et efficace. Ils reflètent les valeurs de l'Union que sont l'efficacité, la transparence et la responsabilité, l'ouverture, l'universalité et la neutralité, ainsi que sa dimension humaine, orientée services et axée sur les résultats, s'appuient sur ses principaux atouts et pallient ses insuffisances, de manière qu'elle puisse aider ses membres[[35]](#footnote-35).

Travaux reposant sur les contributions des membres

L'UIT continuera d'œuvrer en tant qu'organisation reposant sur les contributions de ses membres, afin de tenir dûment compte des besoins de ses différents membres et d'y répondre efficacement. L'UIT prend en considération les besoins de tous les pays, en particulier ceux des pays en développement, des pays les moins avancés des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition, ainsi que des populations mal desservies et vulnérables, auxquels il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue. De plus, l'UIT s'emploiera à intensifier sa coopération avec les représentants du secteur des télécommunications/TIC et d'autres secteurs, afin de mettre en avant l'intérêt que présente l'Union dans le cadre de la réalisation des buts stratégiques[[36]](#footnote-36).

Présence régionale

La présence régionale, considérée comme un prolongement de l'UIT dans son ensemble, joue un rôle crucial pour donner effet à la mission de l'UIT, renforcer la compréhension par l'Union des réalités locales et pouvoir répondre aux besoins des pays de manière efficace. La présence régionale permettra de renforcer la planification stratégique au niveau de chaque bureau régional/de zone, et de mettre en œuvre des programmes et des initiatives conformes aux buts stratégiques et aux priorités thématiques de l'Union et basés sur ceux-ci. En appliquant les objectifs mondiaux et en clarifiant les priorités des programmes au niveau régional, l'UIT s'efforcera aussi d'améliorer son efficacité et son impact d'ensemble à l'échelle mondiale. La présence régionale renforcera le positionnement de l'UIT en tant qu'entité structurante ou décisionnelle et la coopération dans le système des Nations Unies, ce qui permettra de créer davantage de possibilités à l'échelle régionale et donc de toucher davantage de pays, et de définir des priorités plus claires et plus concrètes pour la collaboration au niveau des pays. Des efforts seront également déployés pour renforcer les capacités au niveau régional, afin de s'assurer que les bureaux régionaux et les bureaux de zone sont en mesure de mettre en œuvre les programmes et les engagements déterminés en fonction des buts stratégiques et des priorités thématiques de l'Union[[37]](#footnote-37).

Diversité et inclusion

L'UIT demeure résolue à intégrer les pratiques de diversité et d'inclusion dans ses travaux, afin d'assurer l'égalité et de promouvoir les droits des groupes marginalisés. Dans cette optique, l'UIT œuvrera en faveur de la réduction de la fracture numérique et de la mise en place d'une société numérique inclusive, en faisant en sorte que tout un chacun, dans tous les pays du monde, puisse avoir accès à des télécommunications/TIC financièrement abordables et les utiliser, y compris les femmes et les jeunes filles, les jeunes, les populations autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers. En interne, l'UIT continue de promouvoir une culture inclusive qui favorise la diversité au sein du personnel et parmi les membres[[38]](#footnote-38).

Engagement en faveur de la durabilité environnementale

L'UIT est consciente que les télécommunications/TIC présentent des risques, s'accompagnent de défis et offrent des possibilités sur le plan environnemental. L'UIT est résolue à contribuer à l'utilisation des télécommunications/TIC au service de la surveillance des changements climatiques, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces effets, à offrir des solutions numériques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de carbone, et à protéger la santé humaine et l'environnement vis-à-vis des déchets d'équipements électriques et électroniques. L'UIT intégrera une dimension environnementale dans ses travaux pour promouvoir une transformation numérique durable, tout

en continuant en parallèle de lutter contre les changements climatiques en son sein et d'intégrer systématiquement les considérations relatives à la durabilité environnementale dans ses activités, conformément à la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies pour 2020-2030[[39]](#footnote-39).

Partenariats et coopération internationale

Pour accroître la collaboration à l'échelle mondiale afin de réaliser sa mission, l'UIT continue de renforcer les partenariats entre ses membres et les autres parties prenantes. De cette façon, l'UIT peut tirer parti de la diversité de ses membres et du pouvoir mobilisateur du multilatéralisme pour favoriser la coopération entre les gouvernements et les régulateurs, le secteur privé et les milieux universitaires. L'UIT reconnaît également qu'il est important de nouer des partenariats stratégiques avec les institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations, y compris les organismes de normalisation, pour renforcer la coopération dans le secteur des télécommunications/TIC et mettre en œuvre les grandes orientations du SMSI et atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030[[40]](#footnote-40).

Mobilisation des ressources

L'intensification des activités de mobilisation des ressources et l'augmentation des financements sont indispensables pour atteindre les objectifs de l'Union et renforcer l'appui de l'UIT aux membres. Par conséquent, l'UIT reconnaît qu'il est nécessaire de recenser les moyens les plus efficaces pour mobiliser des ressources extrabudgétaires, renforcer ses capacités de mobilisation des ressources et améliorer sa stratégie actuelle de levée de fonds, tout en exploitant les contributions des partenaires pour compléter ces activités[[41]](#footnote-41).

Excellence et innovation en matière d'organisation et de ressources humaines

Renforcer l'efficience et l'efficacité des opérations permet à l'UIT de faire face aux mutations qui s'opèrent dans le secteur des télécommunications/TIC et à l'évolution des besoins des membres. Par conséquent, l'UIT a pour ambition d'améliorer les processus internes et d'accélérer la prise de décisions en remédiant aux inefficacités sur le plan opérationnel, aux doubles emplois et au sentiment de bureaucratie, en tenant compte des valeurs de transparence et de responsabilité. L'UIT reconnaît également qu'il est nécessaire d'améliorer l'efficacité des opérations en renforçant les synergies transversales, en encourageant l'innovation interne, en fournissant des indications cohérentes sur le domaine d'action de l'organisation et en élaborant une approche de gestion de la performance et des talents plus solide. Pour ce faire, l'organisation mettra en œuvre un plan de transformation de la culture et des compétences reposant sur quatre volets principaux: planification stratégique, transformation numérique, innovation et gestion des ressources humaines[[42]](#footnote-42).

### 3.4 Liens

Le Plan d'action est organisé en priorités thématiques et donne des informations sur les éléments ci-après et les liens entre ces éléments:

• Contribution de l'UIT-D aux priorités thématiques, comprenant une description complète, et offres de produits et de services, catalyseurs, principaux produits et résultats correspondants.

• La Figure 3.2 ci-dessous indique, sous forme de graphique, les liens entre les priorités thématiques et éléments d'accompagnement et:

– les ODD et les cibles associées;

– le Plan stratégique de l'UIT et les buts/cibles qui y sont définis;

– les grandes orientations du SMSI;

– les Résolutions et Recommandations de la CMDT et les Résolutions de la PP;

– les Initiatives régionales;

– les Questions confiées aux commissions d'études.

Figure 3.2: Liens entre les priorités thématiques, les offres de produits et de services et les catalyseurs intéressant l'UIT-D et les Résolutions de l'UIT, les grandes orientations  
du SMSI et les ODD[[43]](#footnote-43)



## 4 Mise en œuvre des priorités thématiques

### 4.1 Mise en œuvre de la priorité thématique "Infrastructure et services"

**Priorité thématique**

**Résultats relevant de la priorité thématique "Infrastructure et services"**

1) [Amélioration de la connectivité large bande dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), les pays dont l'économie est en transition et les pays ayant des besoins particuliers][[44]](#footnote-44).

2) [Amélioration de l'infrastructure et des services de télécommunication/TIC, en particulier la couverture large bande][[45]](#footnote-45).

3) Amélioration de l'accès aux services numériques pour les personnes vivant dans les zones urbaines, rurales et isolées et pour les communautés mal desservies[[46]](#footnote-46).

4) Renforcement du commerce électronique pour les membres de l'UIT pour atteindre les ODD[[47]](#footnote-47).

5) Renforcement de la collaboration et de la coopération entre les bureaux régionaux et avec les organisations de télécommunication régionales et les organisations du système des Nations Unies ainsi que les organismes de financement et de développement pour atteindre les objectifs du Programme Connect 2030 se rapportant aux technologies de l'information et de la communication au niveau mondial, y compris le large bande, au service du développement durable[[48]](#footnote-48).

6) [Amélioration de la connectivité large bande dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), les pays dont l'économie est en transition et les pays ayant des besoins particuliers, en suscitant davantage la demande en matière d'adoption du large bande et de compétences numériques.  
***OU***

Variante: Renforcement de la croissance socio-économique dans les pays en développement, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), les pays dont l'économie est en transition et les pays ayant des besoins particuliers, grâce à la connectivité large bande][[49]](#footnote-49).

7) Renforcement de la capacité des États Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophes, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence et appuyer la coopération dans ce domaine[[50]](#footnote-50).

### 4.2 Mise en œuvre de la priorité thématique "Applications"

**Priorité thématique**

**Résultats relevant de la priorité thématique "Applications"**

1) [Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'accélérer la transformation numérique et le développement économique et social durable en mettant à profit et en utilisant les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes][[51]](#footnote-51).

2) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC et la généralisation du numérique dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé[[52]](#footnote-52).

### 4.3 Mise en œuvre de la priorité thématique "Environnement propice"

**Priorité thématique**

**Résultats relevant de la priorité thématique "Environnement propice"**

1) [Renforcement de la capacité des États Membres d'améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires en matière de télécommunication/TIC propices au développement durable et à la croissance [de l'économie numérique/au passage à l'économie numérique]][[53]](#footnote-53).

2) [Renforcement de la capacité des États Membres de produire des statistiques sur l'économie numérique de qualité et comparables au niveau international, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC rendues possibles grâce aux technologies nouvelles et émergentes, à partir de normes et de méthodologies convenues][[54]](#footnote-54).

3) [Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT, dans le domaine des télécommunications/TIC, à exploiter pleinement le potentiel de l'économie et de la société numériques][[55]](#footnote-55).

### [4.4 Mise en œuvre de la priorité thématique "Cybersécurité"]

**Priorité thématique**

**Résultats relevant de la priorité thématique "Cybersécurité"**

1) [Renforcement de la capacité des États Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international dans le domaine de la cybersécurité][[56]](#footnote-56).

2) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC sûrs et résilients[[57]](#footnote-57).

3) Renforcement de la capacité des États Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international en vue d'une participation accrue entre les États Membres et les acteurs concernés[[58]](#footnote-58).

4) [Renforcement de la capacité des États Membres de lutter efficacement contre la cybercriminalité][[59]](#footnote-59).

### 4.5 Résultats et produits associés aux catalyseurs

**Catalyseur**

**Résultats relevant du catalyseur "Travaux reposant sur les contributions des membres"**

1) Renforcement de la mise en œuvre des Résolutions de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT)[[60]](#footnote-60).

2) [Renforcement de l'échange des connaissances, de la recherche-développement, [du transfert de technologies,] du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT concernant les questions de télécommunication/TIC][[61]](#footnote-61).

**Catalyseur**

**Résultats relevant du catalyseur "Présence régionale"**

1) Renforcement de la présence de fonctionnaires possédant des compétences spécialisées et de leur autonomisation à tous les niveaux de la présence régionale (bureaux régionaux et bureaux de zone)[[62]](#footnote-62).

2) Renforcement de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets[[63]](#footnote-63).

3) [Renforcement de l'échange de connaissances, de la recherche-développement, [du transfert de technologies,] du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT sur l'utilisation des télécommunications/TIC pour favoriser [la transition vers le développement de l'économie numérique et le développement durable/la transformation numérique de la société][[64]](#footnote-64).

4) Renforcement de la présence régionale pour atteindre les objectifs de l'UIT-D et obtenir les résultats et produits attendus, grâce à la participation et à la collaboration des Secteurs des radiocommunications et de la normalisation des télécommunications et à l'intégration de l'approche "Une UIT unie dans l'action" et de la gestion axée sur les résultats (GAR)[[65]](#footnote-65).

5) [Renforcement de la collaboration et de la coopération entre les bureaux régionaux et avec les organisations de télécommunication régionales et les organisations du système des Nations Unies ainsi que les organismes de financement et de développement pour atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 se rapportant aux questions de développement [des télécommunications/TIC et de l'économie numérique]][[66]](#footnote-66).

**Catalyseur**

**Résultats relevant du catalyseur "Diversité et inclusion"**

1) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques en faveur de l'inclusion et de l'équité numériques, en particulier pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers ainsi que des ménages à faible revenu[[67]](#footnote-67).

**Catalyseur**

**Résultats relevant du catalyseur "Engagement en faveur de la durabilité environnementale"**

1) Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de concevoir des stratégies et des solutions de télécommunication/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables[[68]](#footnote-68).

**Catalyseur**

**Résultats relevant du catalyseur "Partenariats et coopération internationale"**

1) [Renforcement de la collaboration et de la coopération à l'échelle des Nations Unies, ainsi qu'avec les organismes de financement et de développement aux niveaux international et régional, en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 se rapportant aux questions de développement [des télécommunications/TIC et de l'économie numérique][[69]](#footnote-69).

**Catalyseur**

**Résultats relevant du catalyseur "Mobilisation des ressources"**

1) Renforcement de la stratégie de mobilisation des ressources grâce à la coopération avec les organismes de financement et de développement aux niveaux international et régional[[70]](#footnote-70).

**Catalyseur**

**Résultats relevant du catalyseur "Efficacité opérationnelle, efficience et innovation"**

1) Renforcement de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets[[71]](#footnote-71).

2) [Renforcement de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en œuvre de projets.  
*OU*  
Renforcement de la fonction d'agent d'exécution de projets de l'UIT][[72]](#footnote-72).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 3. [↑](#footnote-ref-1)
2. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 10 (64). [↑](#footnote-ref-2)
3. Groupe des Nations Unies pour le développement: [Manuel de gestion axée sur les résultats](https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-RBM-Handbook-2012.pdf). [↑](#footnote-ref-3)
4. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 3. [↑](#footnote-ref-4)
5. Groupe des Nations Unies pour le développement: [Manuel de gestion axée sur les résultats](https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-RBM-Handbook-2012.pdf). [↑](#footnote-ref-5)
6. Groupe des Nations Unies pour le développement: [Manuel de gestion axée sur les résultats](https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-RBM-Handbook-2012.pdf). [↑](#footnote-ref-6)
7. Groupe des Nations Unies pour le développement: [Manuel de gestion axée sur les résultats](https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-RBM-Handbook-2012.pdf). [↑](#footnote-ref-7)
8. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 3. [↑](#footnote-ref-8)
9. [Plan d'action de Buenos Aires](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_FinalReport_en.pdf), page 69. [↑](#footnote-ref-9)
10. Plan d'action de Buenos Aires. [↑](#footnote-ref-10)
11. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 3. [↑](#footnote-ref-11)
12. [Plan d'action de Buenos Aires](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_FinalReport_en.pdf), page 64. [↑](#footnote-ref-12)
13. Groupe des Nations Unies pour le développement: [Manuel de gestion axée sur les résultats](https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-RBM-Handbook-2012.pdf). [↑](#footnote-ref-13)
14. Groupe des Nations Unies pour le développement: [Manuel de gestion axée sur les résultats](https://unsdg.un.org/sites/default/files/UNDG-RBM-Handbook-2012.pdf). [↑](#footnote-ref-14)
15. Adapté de la réponse donnée par le Secrétariat dans le cadre de l'examen de la présence régionale de l'UIT réalisé par PwC. [↑](#footnote-ref-15)
16. [Résolution 1 de la CMDT](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_FinalReport_en.pdf), page 194 (2.6.1). [↑](#footnote-ref-16)
17. [Résolution 1 de la CMDT](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_FinalReport_en.pdf), Plan d'action de Buenos Aires, page 195 (2.7.1). [↑](#footnote-ref-17)
18. [Résolution 1 de la CMDT](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_FinalReport_en.pdf), Plan d'action de Buenos Aires, page 64-65. [↑](#footnote-ref-18)
19. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 3. [↑](#footnote-ref-19)
20. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 5 (14). [↑](#footnote-ref-20)
21. [Rapport de la CMDT](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_FinalReport_en.pdf), Plan d'action de Buenos Aires, page 59, paragraphe 5. [↑](#footnote-ref-21)
22. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 3. [↑](#footnote-ref-22)
23. Les priorités thématiques qui figurent dans ce diagramme vont dans le sens des priorités thématiques de l'UIT définies dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027, auxquelles l'UIT-D contribuera directement. [↑](#footnote-ref-23)
24. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 6 (22-23). [↑](#footnote-ref-24)
25. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 6 (25). [↑](#footnote-ref-25)
26. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 6 (26). [↑](#footnote-ref-26)
27. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 6 (28-29). [↑](#footnote-ref-27)
28. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 7. [↑](#footnote-ref-28)
29. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 8 (35). [↑](#footnote-ref-29)
30. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 9 (48-51). [↑](#footnote-ref-30)
31. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 9 (52-54). [↑](#footnote-ref-31)
32. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 10 (55 et 57). [↑](#footnote-ref-32)
33. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 10 (58-60). [↑](#footnote-ref-33)
34. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 10 (61-62). [↑](#footnote-ref-34)
35. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 10 (63). [↑](#footnote-ref-35)
36. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 11 (64). [↑](#footnote-ref-36)
37. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 11 (65). [↑](#footnote-ref-37)
38. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 11 (66). [↑](#footnote-ref-38)
39. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 11 (67). [↑](#footnote-ref-39)
40. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 11 (68) [↑](#footnote-ref-40)
41. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 12 (69). [↑](#footnote-ref-41)
42. Document [CWG-SFP 4/2](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP4-C-0002/en), page 12 (70). [↑](#footnote-ref-42)
43. Les titres et les numéros des Questions des commissions d'études pourront être modifiés à la CMDT. [↑](#footnote-ref-43)
44. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.7-a. [↑](#footnote-ref-44)
45. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.7-b. [↑](#footnote-ref-45)
46. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.7-c. [↑](#footnote-ref-46)
47. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.7-d. [↑](#footnote-ref-47)
48. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.7-e. [↑](#footnote-ref-48)
49. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.3-a. [↑](#footnote-ref-49)
50. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.2-f. [↑](#footnote-ref-50)
51. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.3-b. [↑](#footnote-ref-51)
52. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.2-d. [↑](#footnote-ref-52)
53. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.2-a. [↑](#footnote-ref-53)
54. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.2-b. [↑](#footnote-ref-54)
55. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.2-c. [↑](#footnote-ref-55)
56. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.2-e. [↑](#footnote-ref-56)
57. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.6-a. [↑](#footnote-ref-57)
58. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.6-b. [↑](#footnote-ref-58)
59. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.6-c. [↑](#footnote-ref-59)
60. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.1-d. [↑](#footnote-ref-60)
61. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.1‑c/D.5‑c. [↑](#footnote-ref-61)
62. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.4-a. [↑](#footnote-ref-62)
63. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.4-b. [↑](#footnote-ref-63)
64. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.4-c. [↑](#footnote-ref-64)
65. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.4-d. [↑](#footnote-ref-65)
66. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.4-e. [↑](#footnote-ref-66)
67. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.3-c. [↑](#footnote-ref-67)
68. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.3-d. [↑](#footnote-ref-68)
69. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.1‑e/D.5‑d. [↑](#footnote-ref-69)
70. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.1‑a/D.5‑a. [↑](#footnote-ref-70)
71. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.1-b. [↑](#footnote-ref-71)
72. [Document de travail 21/2 du GCDT: résultats et produits du Plan d'action de la CMDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-211108-TD-0013/en), résultat D.5-b. [↑](#footnote-ref-72)